

Ligne de la Romaine-2-Arnaud		
Type d'observateur	Impact type	Importance de l'impact résiduel (proportion de la longueur totale de ligne causant l'impact)
Permanent et temporaire (résidences et chalets du lac Daigle)	2	Moyenne (4 %)
Temporaire (chalets et abris sommaires du lac Mercier et des lacs environnants, abri sommaire du lac du Fanal)	1,3	
Temporaire (12 chalets <sup>a</sup> )	2,3	Mineure (29 %)
Temporaire (4 abris sommaires <sup>b</sup> )	1,2,3	
Temporaire (5 camps <sup>c</sup> )	3	
Utilisateur d'un plan d'eau <sup>d</sup>	1,2,3	
Utilisateur d'un équipement récréatif (Club de plein air de la Minganie, belvédère du chemin du Lac-Daigle)	3	Aucun impact (67 %)
Usager de la route 138	2	
Aucun observateur temporaire ou permanent	-	

a : Lacs Prevereault (1), Quartier (1) et Puyjalon (1), Petit lac de l'Est (1), rivière Manitou (1), ruisseau Saint-Charles Ouest (2), ruisseau du Cran Carré (1) et 3 lacs sans nom (4).  
 b : Lac Marteau (1), rivière du Saut Plat (1) et 2 lacs sans nom (2).  
 c : Sud du lac Maloney (1), rivière au Tonnerre (1), est de la rivière à la Chaloupe (1), rivière à la Chaloupe (1) et lac sans nom (1).  
 d : Rivières Puyjalon, Mingan, Manitou, Manitou Nord-Ouest, Saint-Jean, Saint-Cœur, Magpie, Jupitagon, au Tonnerre, Sheldrake, à la Chaloupe, Manitou, du Saut Plat, au Bouleau, Matamec et Moisie, Petite rivière au Foin, décharges des lacs Maloney et Mercier et lac Puyjalon.

Ligne de la Romaine-1-Romaine-2		
Type d'observateur	Impact type	Importance de l'impact résiduel (proportion de la longueur totale de ligne causant l'impact)
Temporaire (1 chalet sur un lac sans nom)	2	Moyenne (23 %)
Temporaire (1 abri sommaire sur la rive gauche de la rivière Romaine)	2	
Utilisateur d'un plan d'eau (court segment de la rivière Romaine en amont du réservoir de la Romaine 1)	2	Mineure (31 %)
Utilisateur d'un plan d'eau (réservoir de la Romaine 1)	2	
Utilisateur d'un plan d'eau (rivière Romaine près du poste de la Romaine-2 et bassin des Muralles)	2, 3	
Usager de la route de la Romaine	3	Aucun impact (46 %)
Aucun observateur temporaire ou permanent	-	

**Localisation de l'impact**

- Type d'observateur
- Impact type
- Mesure d'atténuation particulière
- Importance de l'impact résiduel

**Type d'observateur**

**Observateur fixe**

- Permanent (résidence)
- Temporaire (chalet, abri sommaire ou camp)

**Observateur mobile**

- Usager de la route 138 (distance en kilomètres entre la ligne et la route)
- Usager de la route de la Romaine

**Type d'observateur (suite)**

- Utilisateur d'un plan d'eau (villégiateur, pêcheur ou canoteur)
- Utilisateur d'un équipement récréatif

**Impact type**

- Visibilité des conducteurs ou de la partie supérieure de quelques pylônes à l'avant-plan du champ visuel
- Visibilité de la partie supérieure de quelques pylônes à l'arrière-plan du champ visuel
- Visibilité d'un court segment de ligne ou de quelques pylônes

**Importance de l'impact résiduel**

- Moyenne
- Mineure

**Mesures d'atténuation particulières**

- En fonction du dégagement possible sous les conducteurs, procéder à un déboisement de mode C sur une largeur minimale de 60 m en bordure des rivières à saumon et des tributaires de ces rivières accessibles au saumon.
- Placer les pylônes de traversée le plus loin possible des berges des rivières.
- Conservier un écran visuel le plus dense possible entre la ligne et la route de la Romaine.

**Autres éléments associés au paysage**

- Limite de perception potentielle des équipements projetés à partir de la route 138
- Lieu de prise de photographie pour la simulation visuelle (voir la section 7.4.6 dans le volume 2)
- Route panoramique

**Éléments d'inventaire**

- Zone urbaine
- Réserve indienne
- Rivière à saumon

**Infrastructures**

- Route principale
- Route secondaire
- Chemin forestier ou autre
- Voie ferrée
- Centrale hydroélectrique
- Poste et ligne de transport
- Réservoir projeté

**Infrastructures (suite)**

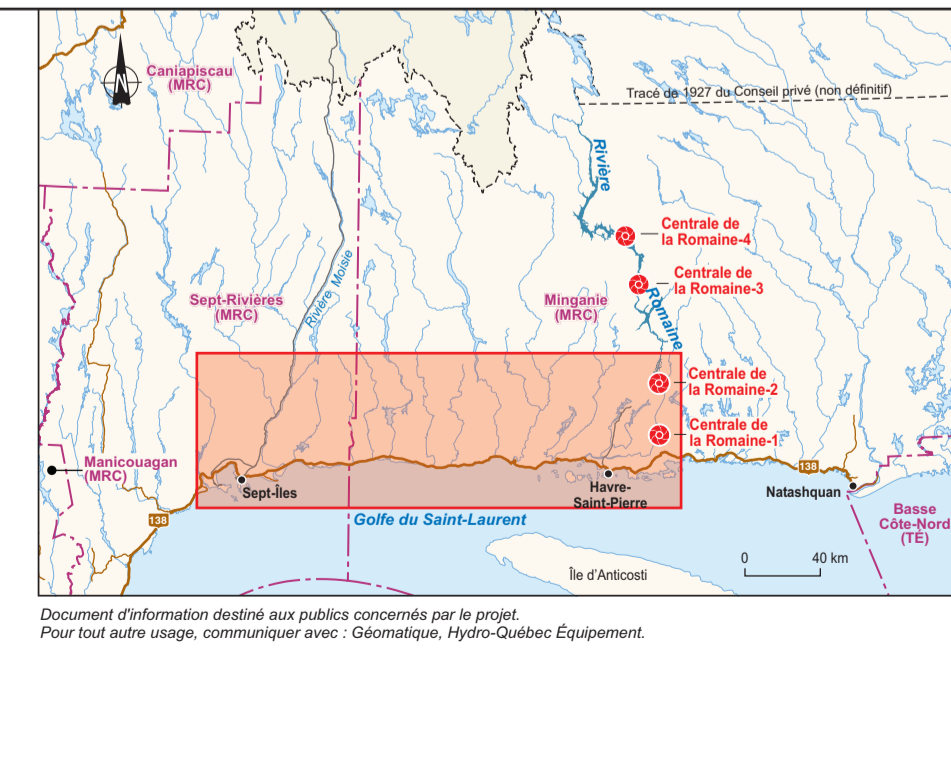
- Centrale hydroélectrique projetée
- Route projetée

**Limites**

- Municipalité
- Municipalité régionale de comté (MRC)

**Composantes du projet**

- Tracé retenu
- Emplacement de poste retenu



Raccordement du complexe de la Romaine au réseau de transport – Étude de tracés

**Lignes de la Romaine-1-Romaine-2 et de la Romaine-2-Arnaud**

**Synthèse des impacts sur le paysage**

**Sources :**  
 Base : BNDT, 1 : 250 000  
 © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduits avec la permission de RNCAN  
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)  
 MRC de Sept-Îles  
 MRC de Minganie  
 Hydro-Québec  
 Inventaires et cartographie : GENIVAR  
 Fichier : 4686\_c5\_no\_149\_090623.fr10

0 3,0 9,0 km  
 MTM, fuseau 5, NAD83

Carte 5

Juillet 2009

Hydro Québec  
 TransÉnergie